PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 juillet à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 11 juillet 2025

Secrétaire : M. MEUNIER Jérémie

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BOURDIER Olivier, M. BIGOT Florent, M. POISSON Eric,, Mme LUNEAU Véronique, Mme EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien

Absente : PLAIRE Alégria (pouvoir à MEUNIER Jérémie)

Le Conseil Municipal arrête le Procès-Verbal de la réunion du 24 juin 2025.

- **MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'ADHESION A L'AT86** :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne,
Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés,
Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne,

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales,

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86,

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A

10 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Décide
- d'approuver la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne,
- d'approuver ses nouvelles conditions générales,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

- **QUESTIONS DIVERSES** :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 15 septembre prochain l'entreprise DEGUIL va intervenir pour la réfection de la rue de Beauregard.

Cependant il est nécessaire de procéder au débernage d'une partie de la rue de Beauregard avant les travaux de voirie.

Le Conseil propose également de procéder au débernage d'une partie de la route de la Craissance, il convient également de procéder au curage de plusieurs fossés sur la commune ; un devis va être demandé à l'entreprise QUALIPRO TP pour ces différents travaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il travaille actuellement sur la mise en place du Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM), Plan Communal de Sauvegarde (PCS), plan d'iodes de la commune ainsi qu'une réserve communale de sécurité civile (RCSC) ; une première lecture sera faite lors d'une prochaine réunion.

